

<https://circsaintvalery.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1353>



Label Génération 2024

- Pédagogie - Actions et Projets -



Date de mise en ligne : vendredi 14 janvier 2022

Copyright © Circonscription de Saint Valery en Caux - Tous droits réservés

Ce label vise à développer des passerelles entre le monde scolaire et le monde sportif, mais aussi à encourager et reconnaître la volonté de développer la pratique sportive des jeunes au sein des écoles.

La découverte de l'activité physique, le goût de la pratique sportive, le perfectionnement ainsi que l'égalité filles/garçons sont autant de fondamentaux que l'école met quotidiennement en oeuvre à travers l'éducation physique et sportive.

La labellisation vise quatre objectifs pour les établissements scolaires ; les écoles étant concernées plus particulièrement par les deux premiers :

- Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire.
- Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.
- Adapter les parcours des sportifs de haut niveau.
- Ouvrir les équipements sportifs des établissements.

Candidature

Pour candidater à l'obtention de ce label, les écoles doivent s'inscrire pour le 13 mai 2022 au plus tard.

L'inscription se fait exclusivement en ligne sur le site « démarches simplifiées » à partir de ce lien :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-de-candidature-a-la-labellisation-generati>

Pour vous aider à déposer votre candidature en ligne :

- Un tutoriel vidéo est disponible à l'adresse suivante :
<https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>
- Une personne peut être mobilisée via la fonction "inviter une personne à modifier le dossier" en haut à droite en début de déclaration sur le formulaire.
Aussi, je vous conseille d'inviter Madame Karine DAVESNE, CPD EPS et référente départementale du label « Génération 2024 » pour le premier degré en indiquant son adresse : k.davesne@ac-normandie.fr
- le CPC de circonscription peut venir en appui de la candidature
- Un dossier de candidature « brouillon » en version word incluant le cahier des charges vous est transmis en annexe.

Pour bénéficier du label, les écoles doivent respecter les horaires d'EPS prévus dans les programmes et disposer d'une association sportive adhérente à l'USEP ou à l'UGSEL ou s'engager à la créer ou s'associer à l'une d'entre elles dans un délai de trois ans.

Les écoles ayant mis en oeuvre le dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne » (30 min APQ) ont toute leur légitimité pour candidater à cette labellisation.

L'obtention du label permettra de bénéficier d'une priorité pour :

- Emprunter du matériel pédagogique pour l'enseignement de l'EPS (matériel sportif et ressources pédagogiques de la DSDEN 76 et/ou de l'USEP 76) ;
- Bénéficier d'outils pour sensibiliser les élèves aux valeurs du sport et de l'Olympisme (ressources du Comité départemental Olympique et Sportif de la Seine-Maritime, CDOS 76) ;
- Disposer d'un soutien logistique de la DSDEN 76, du CDOS 76 et de l'USEP 76 pour l'organisation d'évènements sportifs au sein de l'école (matériel sportif et ressources pédagogiques) ;

Label Génération 2024

- Participer aux actions de partenariat proposées par la DSDEN 76 et les comités départementaux sportifs de la Seine-Maritime.

N'hésitez pas à candidater, ce label est une réelle plus value pour vos activités sportives.

(en pièces jointes : la note de service, le cahier des charges, le dossier "brouillon")

Pour en savoir plus et ressources : <https://eduscol.education.fr/929/generation-2024>